

L'honorable Stuart Sinclair Garson, député de la circonscription électorale de Marquette, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et M. W. G. Weir.

M. Léopold Demers, député de la circonscription électorale de Laval-Deux-Montagnes, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Joseph Jean.

M. George Alexander Drew, député de la circonscription électorale de Carleton, est présenté par M. John Bracken et l'honorable W. Earl Rowe.

M. George Clyde Nowlan, député de la circonscription électorale de Digby-Annapolis-Kings, est présenté par M. George A. Drew et M. P. C. Black (Cumberland).

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le projet de loi n° 1, concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'Oraieur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans le domaine international, le premier objectif du Gouvernement est d'assurer la paix et la sécurité. A cette fin, le Canada maintient son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies. Notre politique extérieure tient compte des réalités et des dangers de la situation existante; or le péril communiste est l'un de ces dangers. Tant que l'Organisation des Nations Unies n'offrira pas une garantie suffisante de paix et de sécurité, les nations pacifiques devront également rechercher cette sécurité dans l'union de leurs forces. Les pays de l'Atlantique-Nord, dont le Canada, négocient en ce moment un pacte de sécurité. Une fois le traité conclu, il sera soumis à votre approbation. Ce traité de l'Atlantique-Nord complètera le Traité de garantie mutuelle que les États de l'Europe occidentale ont signé à Bruxelles l'an dernier. La Charte des Nations Unies prévoit les ententes régionales de ce genre.

En dépit de l'incertitude de la situation et de l'activité perturbatrice du communisme international, les États de l'Europe occidentale avancent dans la voie du relèvement. L'aide qu'ils reçoivent de l'Amérique du Nord contribue puissamment au rétablissement de leur activité économique et leur permet de mieux résister à l'agression, tant intérieure qu'extérieure.

Au pays, nous avons joui de bonnes récoltes. L'expansion industrielle se produit à un rythme sans précédent. Nous avons eu peu de différends entre patrons et ouvriers entraînant des interruptions du travail. La tendance à l'inflation est moins prononcée; l'emploi de la main-d'œuvre

[M. l'Orateur.]

atteint des niveaux inconnus jusqu'ici. L'économie libre de notre pays, qui se révèle capable d'assurer à tous un niveau élevé d'existence, de justice sociale et de liberté individuelle, offre un contraste saisissant avec le régime des pays communistes. De l'avis de mes Ministres, la marche constante vers la réalisation de la justice sociale pour tous est une sauvegarde efficace contre l'influence des doctrines subversives.

La population de Terre-Neuve a, par un vote majoritaire donné à l'occasion d'un referendum, exprimé le désir d'entrer dans la Confédération. Les conditions exactes de l'union ont fait, par la suite, l'objet de négociations avec les représentants autorisés de Terre-Neuve. Vous serez invités à sanctionner sans délai l'accord qui a été signé le 11 décembre et à prendre des dispositions pour l'accession de Terre-Neuve à la qualité de province du Canada le 31 mars. Je suis persuadé que cette union sera à l'avantage mutuel de Terre-Neuve et du Canada.

Vous serez saisis de modifications à la loi de la Cour suprême qui ont pour objet de faire de la Cour suprême du Canada le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Vous serez invités à sanctionner, subordonné-ment à l'approbation des autorités des États-Unis, l'accord conclu en 1941 pour favoriser la navigation et la production d'énergie dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Vous serez invités à prendre les dispositions législatives nécessaires pour donner suite aux accords touchant la vente de produits agricoles au Royaume-Uni.

Afin d'aider à la restauration du commerce mondial, si nécessaire à la sécurité générale et à notre propre prospérité, le Canada a participé à l'élaboration de la Charte de l'Organisation internationale du commerce, et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui seront soumis à votre approbation. D'ici quelques mois, le Canada entamera encore des pourparlers avec treize autres pays afin d'étendre la portée des concessions douanières que nous avons obtenues à Genève en 1947. Le Gouvernement continuera d'agir avec vigueur en vue de l'amoin-drissement des obstacles douaniers et autres au mouvement des denrées et de l'expansion la plus prompte possible du commerce multilatéral.

En attendant, le Gouvernement cherche à écarter des obstacles particuliers à la continuation de la vente de denrées canadiennes sur nos marchés extérieurs traditionnels et, à cette fin, collabore intimement avec les pays intéressés à la mise en œuvre du Programme de rétablissement européen.

La commission permanente établie par les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni en vue d'étudier le progrès du commerce entre nos deux pays siège à Londres en ce moment.

Dans l'intérêt de notre commerce, tant intérieur qu'extérieur, une mesure sera présentée visant à généraliser et à entourer de sauvegardes suffisantes l'emploi de la marque nationale de commerce "Norme du Canada" sur des marchandises conformes à des normes prescrites, et à exiger un étiquetage convenable pour éviter que le public ne soit induit en erreur.

L'accroissement de nos avoirs en dollars des États-Unis a permis de lever certaines restrictions imposées en novembre 1947. D'autres restrictions disparaîtront à mesure que la situation s'améliore-ra. Tant que l'état du commerce et des finances restera instable, une certaine mesure de réglementation des changes étrangers sera nécessaire. Vous serez donc priés de proroger encore la Loi sur le contrôle des changes.